

DEPARTEMENT
DU LOT

République Française
COMMUNE DE GIGNAC

<u>Nombre de membres en exercice : 13</u>	PV de la séance du mardi 11 septembre 2018 à 20h30
<u>Présents : 10</u>	L'an deux mille dix-huit et le 11 septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 05 septembre 2018, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE, Maire
<u>Votants : 11</u>	<u>Sont présents :</u> Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, François MOINET, Arnaud RICOU, Martine GARDIN, Joëlle CHASTANET, Georges DELPECH, Jean-Marc FAUREL, Charles LASCAR, Jean OBERLE. <u>Représentés :</u> Patricia SEGALA représentée par Jean-Marc FAUREL <u>Excusés :</u> Valérie BASTIEN, Marie-Claude LAVAL <u>Absents :</u> <u>Secrétaire de séance :</u> Jean OBERLE

ORDRE DU JOUR :

- 1- Aménagement de la traverse RD 87, 15 et 34 - Présentation du pré-diagnostic établi par le CAUE du Lot ;
- 2- Présentation et validation du rapport annuel 2017 du SIAEP du Blagour sur le prix et la qualité du service de l'eau potable ;
- 3- Subvention exceptionnelle à l'Association FNACA pour l'organisation d'une exposition relative à la commémoration du centenaire de l'Armistice de 1918 et décision modificative correspondante ;
- 4- Sinistre relatif aux dégâts causés par le feu sur le mur à ossature bois de la salle municipale - Acceptation du remboursement de GROUPAMA et autorisation pour procéder à l'encaissement ;
- 5- Divers.

1- Aménagement de la traverse RD 87, 15 et 34 - Présentation du pré-diagnostic établi par le CAUE du Lot

**Une réunion de travail aura lieu le mardi 25 septembre à 20h30 :
Ordre du jour : traversée du bourg et le devenir du local de l'ancien Billy-bar.**

2- Présentation et validation du rapport annuel 2017 du SIAEP du Blagour sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2017 du SIAEP du Blagour sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 1

- approuve le rapport annuel 2017 du SIAEP du Blagour sur le prix et la qualité du service de l'eau potable,
- dit que ce rapport est à disposition en mairie.

3- Subvention exceptionnelle à l'Association FNACA pour l'organisation d'une exposition relative à la commémoration du centenaire de l'Armistice de 1918 et décision modificative correspondante

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'organisation d'une exposition à la fois généraliste et locale commémorant le centenaire de l'Armistice de 1918 sur le pôle de Martel - Payrac - Souillac - Rocamadour.

Il précise que cette commémoration sera portée par l'Association FNACA de Souillac et que pour financer cet événement, une aide au titre de l'enveloppe cantonale sera attribuée à l'Association. Néanmoins une participation des communes sera nécessaire afin de couvrir les dépenses estimées à 2 922€.

BR

Il explique qu'une telle exposition ne pourrait être réalisée sans l'engagement déjà pris par certaines communes et associations (prêt et transport de vitrines...) et des bénévoles (objets, documents, présence de 5 jours...) et qu'en fonction de ces éléments le montant global estimé avoisine les 10 000€.

Monsieur le Maire propose donc d'octroyer à l'Association FNACA une subvention exceptionnelle pour l'organisation de cet événement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

- accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association FNACA d'un montant de 100 € pour l'organisation de l'exposition commémorant le centenaire de l'Armistice de 1918.
- autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement.

Décision modificative correspondante :

Décision modificative n°1/2018 - Vote de crédits supplémentaires sur le budget de la commune à l'article 6574

En fonctionnement :

Article 615231 : Entretien, réparations voiries : moins 100 €

Article 6574 : Subvention de fonctionnement aux associations : plus 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

4- Sinistre relatif aux dégâts causés par le feu sur le mur à ossature bois de la salle municipale - Acceptation du remboursement de GROUPAMA et autorisation pour procéder à l'encaissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du sinistre relatif aux dégâts causés par le feu sur le mur à ossature bois de la salle municipale en date du 17/04/2018 suite à l'utilisation du désherbeur thermique à gaz. Il précise que la Commune a réglé les travaux de réfection d'un montant de 1 170€ et informe du remboursement de l'assurance GROUPAMA d'un montant de 881,97€ franchise déduite.

Pour permettre l'encaissement de cette recette, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

- accepte le remboursement de GROUPAMA d'un montant de 881,97€,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement.

5- Divers

5.1- Présentation de devis :

- Devis de l'Entreprise BORDAS pour l'achat d'un arroseur pour le stade d'un montant de 1 620€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 0

Contre : 11

Abstentions : 0

Décision du conseil municipal : note à l'ESCG, qu'à l'avenir l'arrosage du stade durant les mois d'été sera interdit selon arrêté préfectoral et communal.

PR

5.2- CAUVALDOR : Recensement des besoins pour une commande groupée (actions de formation, achats de matériels...)

Sous réserve des propositions de prix attractifs et inférieurs aux prix obtenus actuellement avec nos fournisseurs de proximité.

Tableau réalisé à partir des réponses reçues à compléter :

Peinture stade	X
Contrôle des extincteurs	X
Contrôle aire de jeux	X
Contrôle équipements sportifs	X
Contrôle installations électriques	X
Contrôle de l'air	X
Commande de fioul	X
Carburant	X
Papier A4	X
Papier A3	X
Fournitures administratives	X
Panneaux lieux-dits	X
Produits entretiens	X

5.3- Rallye Castine 2019

Demande d'autorisation de passage sur notre commune le samedi 05 mai 2019 du Rallye Castine Terre Occitanie inscrit au championnat de France des rallyes sur terre 2019.

Présentation du circuit ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 6

Contre : 2

Abstentions : 3

Sous réserve d'acceptation du tracé et d'une remise en état des routes et chemins plus rapide.

(une casseuse doit passer en octobre)

5.4-Participation de la collectivité à la garantie maintien de salaire pour les agents

Le taux minimum pour permettre aux agents de bénéficier des avantages énumérés lors de la précédente séance est de 1 centime.

5.5-Présentation de courriers

- Courrier de Joelle CHASTANET,
- Courrier de Jean-Marc FAUREL concernant la pétition relative aux dégâts de gros gibiers,

5.6-Informations diverses

- Réfection de la toiture de l'Eglise de Saint-Bonnet - Notification de la subvention du Département au titre du Fonds d'Aide aux Solidarités Territoriales (FAST) dans le cadre du programme « Patrimoine Remarquable », subvention attribuée au taux de 25% : 6 229€,
- Pétition contre la fermeture des trésoreries de Latronquière et Marte : non
- Pétition concernant le renouvellement des voitures des trains de nuit dont le train de nuit PARIS-RODEZ/RODEZ-PARIS : non

YR

- CAUVALDOR : Compte-rendu du conseil territorial de 16 juillet 2018,
- CAUVALDOR : Compte-rendu de la réunion de présentation de la tarification incitative par le SYDED,
- CAUVALDOR : Compte-rendu de la Conférence Intercommunale des Maires,
- CAUVALDOR : Compte-rendu de la commission « culture-patrimoine du 24 juillet 2018,
- Impayés et «départ» des locataires du logement du presbytère : Contact avec notre assurance GROUPAMA, dans le cadre de la protection juridique l'assurance peut ouvrir un dossier et mandater un huissier.

Prochaine séance du conseil municipal le :

Mardi 30 octobre 2018 à 20H30

